



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

15 janvier 2014

Conseil municipal du 15 janvier 2014

Ordre du jour

	Ordre du jour	1
	Mémo	2
1	Urbanisme - foncier : Servitude de Passage le long du Littoral - acquisition d'une parcelle non bâtie à Monsieur Pierre MARTIN -Allée du Fort au Cabellou	3-4
2	Urbanisme - foncier : Classement dans le domaine public communal - rue Park Leur à Keransignour	5
3	Culture : Renouvellement de la convention avec le "Festival Livre et Mer"	6-11
4	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions 2014 aux associations	12-19
5	Moyens généraux - finances : CCAS de Concarneau demande de garantie d'emprunt pour la rénovation du "102"	20-21
6	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°8 - fin d'exercice 2013	22-23
7	Moyens généraux - finances : Budget annexe de l'eau - décision budgétaire modificative n°6 - fin d'exercice 2013	24
8	Moyens généraux - finances : Budget annexe des restaurants municipaux- Décision budgétaire n°5 - fin d'exercice 2013	25
9	Moyens généraux - finances : Budget annexe du centre des arts et de la culture - décision budgétaire n°6 - fin d'exercice 2013	26
10	Moyens généraux - finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe de l'eau - exercice 2013	27
11	Moyens généraux - finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement - exercice 2013	28
12	Moyens généraux - finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe du port de plaisance - exercice 2013	29
13	Moyens généraux - finances : Budget principal - décision budgétaire modificative n°1 - exercice 2014	30-36
14	Education - jeunesse : écoles privées - forfait communal 2014	37-40
15	Ressources humaines : Signature d'une convention dite "socle commun" avec le CDG29	41-46
16	Services techniques : Travaux rue de Trégunc - Dépose des réseaux aériens basse tension - convention financière avec le SDEF	47-48
17	Pôle petite enfance parentalité : Convention de partenariat relative à la gestion du multiaccueil associatif "A La Rue Béole"	49
18	Action sociale : convention de partenariat entre la ville et l'association Centre Socioculturel « LA BALISE » - Renouvellement de la mise à disposition du jardin de Kerandon	50
19	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	51-52

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 15 janvier 2014

Mesdames et Messieurs bonsoir, je vous prie de bien vouloir prendre position.

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

Je vous informe que ce conseil municipal est le dernier de cette mandature, sauf si des décisions importantes devaient être prises avant la fin mars.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux,
(Appel des conseillers municipaux)

A la lecture des pouvoirs,

Le secrétaire de séance ce soir sera M NYDELL.

En date du jeudi 9 janvier, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives ainsi que l'ordre du jour,

En outre, vous trouverez sur votre table deux rapports modificatifs :

- un rapport modificatif concernant l'attribution de subventions aux associations suite à un courrier reçu de l'association du Festival Livre et Mer (32 000 € au lieu de 30 000 €) sur le budget de fonctionnement, ainsi qu'une modification sur le rapport, l'enveloppe des subventions inscrite au budget primitif, est bien de 365 410 € et non 367 770 € (somme que l'on retrouve en dernière page sur le tableau).
- un rapport modificatif concernant la convention d'adhésion au socle commun du CDG29.

Je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription à l'ordre du jour du présent conseil municipal de ces deux rapports modifiés.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

L'inscription à l'ordre du jour de ces deux rapports modifiés est acceptée par 30 voix POUR (Mmes LE PORT et BILLET n'étant pas arrivées et Mme RAMBEAU étant absente).

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour, et le point n°1. Je laisse la parole à M Debuyser. Cela concerne plus particulièrement la servitude de passage piétons le long du littoral et l'acquisition d'une parcelle à M Martin, allée du Fort au Cabellou.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

1	Urbanisme - foncier : Servitude de Passage piétons le long du Littoral - acquisition d'une parcelle non bâtie à Monsieur Pierre MARTIN -Allée du Fort au Cabellou
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Vous avez en annexe l'avis des domaines. Vous avez le plan de la parcelle ainsi qu'un document concernant l'enquête publique du commissaire enquêteur M Quentric.
Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ?
Oui, M Colimard.

M Colimard :
Juste pour ma gouverne. Enfin pour la gouverne de tout le monde, évidemment, à partir de là. Vous pouvez me rappeler, M Debuyser, lors de la commission d'urbanisme, nous avons eu une discussion autour du bien fondé du montant alloué par les domaines sur cette acquisition, 5 000 € pour 48m², on en a parlé ?

M le Maire :
M Debuyser.

M Colimard :
Ah, c'est les périodes des vacances.

M Debuyser :
Cela ne faisait pas tout à fait 5 000 €. Cela faisait moins, c'est cela que vous voulez dire ?
Cela faisait 5 088 €, nous avons arrondi à 5 000 € en accord avec M et Mme Martin.

M Colimard :
Il me semblait que l'on avait dit que ça paraissait très onéreux.

M Debuyser :
Il est vrai que 106 € le m², ce n'est pas donné. Mais c'est du terrain constructible. Et c'est au bord du littoral. Et c'est le Cabellou.

M le Maire :
M Le Coz.

M Le Coz :
Je veux bien départager nos 2 anciens qui ont des trous de mémoire. J'étais à la même commission l'autre jour. Mais c'était surtout sur le terrain de Lanriec qu'il y avait effectivement un souci de prix. Ici je pense qu'il n'y avait pas de

discussion concernant le prix.

Mais je vais juste faire une remarque sur les délais de cette procédure. Je crois me souvenir que la procédure de servitude au Cabellou a été lancée au mois de février 2009, si je me souviens bien. 5 ans après, nous ne sommes pas encore au bout. Ce n'est pas de notre fait, on sait bien que ce sont les services de l'État qui avaient la charge. Là nous sommes encore juste à une étape intermédiaire indispensable qui est donc l'achat de ce terrain, mais nous n'arriverons pas à l'enquête publique et nous n'arriverons pas à entériner la servitude dans la mandature qui s'achève. Sinon, mis à part le problème de délai, c'est une acquisition qu'il faut bien sûr réaliser.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

Cela reviendra en conseil municipal en mai ou juin. Cela ne se fera que pour l'été 2014. Mais c'est vrai qu'il a fallu 5 ans pour arriver au terme. L'essentiel c'est d'y arriver et que dès l'année prochaine on puisse passer sur une phase opérationnelle.

M le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce dossier ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Comme nous avons voté pour et que nous allons voter pour, je pense que même en cas de changement lors des prochaines municipales, le projet vivra sa vie. Ça m'étonnerait qu'il y ait des problèmes. S'il y a la moindre inquiétude autour de la table, je voudrais quand même vous rassurer ce soir.

M le Maire :

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 30 voix POUR, (Mmes LE PORT et BILLET n'étant pas arrivées et Mme RAMBEAU étant absente).

Conseil municipal du 15 janvier 2014

2	Urbanisme - foncier : Classement dans le domaine public communal - rue Park Leur à Keransignour
---	---

M Debuyser :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Vous avez des observations ? Non ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 30 voix POUR, (Mmes LE PORT et BILLET n'étant pas arrivées et Mme RAMBEAU étant absente).

Conseil municipal du 15 janvier 2014

3	Culture : Renouvellement de la convention avec le "Festival Livre et Mer"
---	---

M Nydell :

(lecture du rapport)

M Nydell indique à la fin de la lecture du rapport :

Vous pourrez remarquer également qu'il n'y a pas l'avis favorable de la commission culture, puisque le dossier n'est pas passé en commission culture. Il n'est pas passé à la commission culture avant le conseil municipal pour la simple raison que la trésorerie de l'association, et en l'occurrence le paiement des salaires des permanents et des non permanents de cette association et vu les échéances électorales, nous avons perdu un peu de temps dans les négociations techniques sur le contenu de la participation de la ville à ce festival et la commission a lieu la semaine prochaine ou bientôt.

M le Maire :

Merci M Nydell. J'ai reçu cette semaine la présidente et la directrice de l'association Livre et Mer et à leur demande, je voudrais vous demander l'autorisation de faire une petite modification dans la convention, ce qui n'a pas été fait, je le remarque. Concernant l'hébergement, il s'agit de 4 nuitées au lieu de 3. Je vous demande, si vous le voulez bien, de prendre en considération 4 nuitées au lieu de 3.

Est-ce que vous avez des observations sur ce renouvellement de convention ?

M Le Coz.

M Le Coz :

Comme il est question de nuitée au Manoir du Porzou, je vais vous poser une question que je pensais poser plus tard.

J'ai vu que dans le budget 2014, il n'était plus prévu de vendre le Manoir du Porzou. Je voulais savoir d'une manière précise, est-ce qu'il s'agit simplement d'un recul stratégique et provisoire ? Ou est-ce que c'est un arrêt définitif de la vente de ce bien communal ?

M le Maire :

Je vais pouvoir vous répondre. Il ne s'agit pas d'un arrêt définitif. Tout simplement, nous essayons d'être le plus objectif possible dans la présentation de notre budget primitif. Et eu égard aux visites qui ont été effectuées depuis déjà de nombreux mois, devant la difficulté également de vendre aujourd'hui des biens, surtout des biens aussi importants, nous avons occulté de l'inscrire dans notre budget primitif. Voilà ce dont il s'agit pour l'instant. Il est toujours à vendre, mais nous ne l'avons pas intégré dans notre budget. Est-ce que vous avez d'autres observations ?

Oui, M Colin.

M Colin :

S'il est toujours à vendre, je ne comprends pas que vous l'intégriez dans la convention.

M le Maire :

Il ne sera pas vendu demain, ni après-demain non plus. Ce n'est pas pour autant qu'il faut bloquer l'accès aux associations. L'été, c'est quand même un établissement qui reçoit des visiteurs des comités de jumelage, mais également Livre et Mer. Mais pour l'instant, c'est comme cela. Maintenant, est-ce que c'est une décision définitive ? Je ne peux pas vous le dire. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

C'est justement pour cela qu'il ne faut pas le vendre. Vous venez de dire qu'il est intéressant d'avoir le Manoir. C'est ridicule !

M le Maire :

C'est ridicule, c'est vous qui voyez cela comme ça ! Pour l'instant, nous ne l'avons pas mis dans notre budget primitif....

Mme Le Meur Marie :

C'est n'importe quoi !

M le Maire :

.... de manière à être le plus objectif possible. M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Je n'avais pas l'intention de poser cette question, mais...

M le Maire :

Là, nous parlons de Livre et Mer et de la convention, si vous le voulez bien.

M Carduner :

Le Manoir du Porzou, vous n'en savez rien de la date de la vente. C'est une réponse un peu ambiguë que vous nous donnez. Je voudrais faire une remarque. Nous sommes assez intéressés sur l'implication de la bibliothèque tout au long de l'année pour le Festival Livre et Mer. Nous nous posons la question de savoir si des passerelles vers des actions éducatives étaient prévues sur les écoles. Si vous en avez, n'hésitez pas à nous donner des exemples. Merci.

M le Maire :

Est-ce que M Nydell a la réponse ?

M Nydell :

L'action des services municipaux de la bibliothèque auprès des écoles est régulière. Elle a lieu toute l'année. Après, la démarche du Festival, parce que c'est une question sur le Festival, je ne suis pas représentant du Festival au demeurant, donc c'est peut-être à eux qu'il faut poser la question. En tous les cas, en cours d'année, il n'y a pas cette notion-là auprès des scolaires qui est envisagée. Le travail avec les scolaires est fait pendant la durée du Festival. Il y a même une journée prévue pour cela. C'est la réponse. Je réponds à votre question.

M Carduner :

Non, pas vraiment.

M Nydell :

Allez-y.

M Carduner :

J'avais imaginé un partenariat pédagogique tout au long de l'année justement, via le salon du Livre et Mer avec la bibliothèque de Concarneau. Je sais très bien qu'il y a déjà des actions qui existent. Je le sais bien et tout le monde le sait, et c'est très bien. Mais on pouvait envisager des actions spécifiques à certains moments de l'année avec en partenariat ...*inaudible*.... C'est pour cela que je demandais s'il y avait une réflexion qui avait été menée là-dessus. Cela me paraissait intéressant.

M Nydell :

Dans le cadre des réflexions que mène actuellement cette association, il y a un diagnostic local d'accompagnement qui est mené avec la maison des associations de Quimper pour faire une analyse sur la vie de l'association. Je crois que développer des projets comme ceux-là, cela doit pouvoir se faire, je l'imagine. Maintenant, avec l'évolution de tout ce qui est mis en place auprès des scolaires et les changements en cours pour la prochaine rentrée, je ne sais pas si c'est la peine d'en rajouter. Il faut déjà digérer les évolutions qu'il y a dans les écoles.

M le Maire :

Merci M Nydell. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je n'ai pas compris ce que M Nydell nous a dit tout à l'heure. C'est une question qui aurait dû passer en commission. Je n'ai pas compris non plus l'allusion qui a été faite aux salaires versés ou pas versés, de l'association en difficulté ou pas en difficulté. Il faudrait quand même que vous précisiez cela ce soir.

M Nydell :

L'association n'est pas en difficulté. Vous n'êtes pas sans ignorer que le versement des subventions municipales, depuis de nombreuses années, se fait à 2 occasions dans l'année pour des problèmes de trésorerie. Je ne connais pas d'associations riches qui puissent se permettre d'avoir une trésorerie qui permette de payer d'avance 6 mois de salaire. Entre les élections prochaines, ce dernier conseil municipal et les négociations qui ont eu lieu pour le contenu de la participation des services de la ville à l'association, nous avons perdu un peu de temps. Perdu, c'est entre guillemets, parce qu'au final on abouti à un projet qui est plus construit. L'association, à ce que je sache et ce que je sais, n'est pas en difficulté particulière. Mais au demeurant, ils ont quand même besoin de payer les gens. Comme le Trésor public ne peut verser la subvention que quand elle est passée au conseil municipal, c'est ce qui m'a fait squeezer le passage en commission culture, et je vous prie de m'en excuser.

M le Maire :

Très bien M Nydell. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point. Squeezer la commission culture, mais c'est quand même une des principales règles démocratiques, que les dossiers qui passent au conseil municipal soient vus en commission. Nous parlons de la 30^e édition cette année, de Livre et Mer. Qu'elle va être l'aide exceptionnelle de la ville ? Parce que si je me base par rapport aux dossiers, même modifiés sur les subventions, il y a une aide de 3 000 € accordée pour raisons exceptionnelles mais qui n'est pas liée au 30^e anniversaire. En tout cas, ce n'est pas expliqué comme cela sur le document, c'est peut-être la rédaction qui pêche. Il aurait été bien que pour marquer ce 30^e anniversaire, la ville marque le coup. Si ce n'est pas par une aide financière, ça aurait été peut-être par une plus grande implication ou une plus grande participation, ce qui n'est pas le cas parce qu'en plus on réduit d'une journée la mise à disposition du CAC. Puisque la convention est passée maintenant, il manque à mon avis, dans cette convention au moins pour l'année 2014, une précision, quand à l'accompagnement. 30 ans ça se fête, pour une association et un Festival.

M le Maire :

Très bien. J'ai reçu, cette semaine la présidente et la directrice de l'association, pour le Festival, entre autres, et pour la subvention de fonctionnement de 32 000 €, je dirais presque à notre demande puisque c'est une erreur qu'ils avaient fait, ils ne s'étaient pas rendu compte. Il y a une plus-value de subvention exceptionnelle de 3 000 €. Effectivement, sur le plan financier pour ce 30^e anniversaire. Mais il est bien évident que la ville va intervenir dans d'autres domaines. Les domaines de la logistique, de la communication, entre autres. Vous avez peut-être vu la publicité sur Sillage pour le Festival Livre et Mer. La ville va intervenir dans la logistique avec les services, dans le cadre d'un barnum qui sera situé devant le CAC mais aussi dans la signalisation, la mise à disposition des services pour les transports, la mise à disposition du CAC, le pôle nautique pour des conférences. Nous avons eu, cette semaine, des échanges qui ont été très constructifs. Une convention est validée et signée par les parties qui signent la convention. Il n'y a pas de problème particulier sur le Festival Livre et Mer, bien au contraire.

C'est sûr que la demande était supérieure, mais je leur ai fait comprendre aussi que nous avons également des contraintes et que nous étions obligés de prendre les dispositions qui s'imposent. Mais je vous le dis, l'entretien a été très courtois. Et nous avons, au delà des subventions, parce que quand on intervient pour les associations, il n'y a pas que la subvention proprement dite. Il y a aussi l'accompagnement dans les événements. Voilà en somme l'intervention de la ville dans le cadre de la trentième édition de ce Festival.

M Nydell :

Je peux rajouter quelque chose, M le Maire ?

M le Maire :

Oui, bien sûr.

M Nydell :

Concernant les jours de mise à disposition du CAC, c'est négocié avec l'association. Et ce jour-là, il est fait pour avoir un spectacle supplémentaire qui est organisé par le Centre des arts à Concarneau.

M le Maire :

Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Quand vous dites « ce jour-là », c'est le 10^e jour qui n'apparaît plus dans la mise à disposition du CAC, c'est ça ?

M Nydell :

Je crois, oui.

Mme Le Meur Gaël :

D'accord, parce que « ce jour-là » je ne sais pas ce que ça veut dire. Si je vous écoute bien M le Maire, par rapport à l'année dernière, la seule différence, au niveau de l'aide de la ville pour le 30^e anniversaire, c'est le barnum ! Parce que tout le reste, ça se fait déjà.

M Nydell :

Dans la proposition....

Mme Le Meur Gaël :

Je vais juste finir, pardon. En fait la communication, la logistique, tout cela ça existe. C'est quelque chose qui intervient en parallèle de la subvention, tous les ans dans le cadre de l'organisation du Festival. Si j'entends bien, c'est uniquement le barnum qui sera pris en charge par la ville.

M le Maire :

C'est possible, oui.

M Nydell :

Ce que je peux me permettre de rajouter pour conclure peut-être sur la convention entre la ville et le Livre et Mer, c'est que dans la proposition qui avait été faite pour célébrer cette 30^e année, il y avait une demande de visibilité supplémentaire de l'association dans la ville. Pour ce faire, ils avaient effectivement au départ prévu, et c'était l'objet de leur demande que nous avons vue en commission culture, un ensemble de barnums, ou le Festival se passait pratiquement à l'extérieur sous des structures. Et en l'occurrence, pour des raisons techniques, il n'était pas possible d'accueillir à cet endroit-là, autant de superficie de structures montées. Du coup, en fait l'association a fait évoluer son projet original, et donc garde sa visibilité pour ses 30 ans à l'extérieur en bord de mer au niveau du quai nul. À l'intérieur de cet endroit, doit se réaliser des lectures.

M le Maire :

Bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ? Merci.

***Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 32 voix
POUR, (Mme RAMBEAU étant absente).***

Conseil municipal du 15 janvier 2014

4	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions 2014 aux associations
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Mme Lemonnier ajoute à la fin de la lecture du rapport :
Pour faire plaisir à Mme Ziegler, je ne lirai pas toutes les lignes.

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier. Je vous propose de vous référer à la dernière page qui reprend le détail général des propositions. La totalité des subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles en 2013 ainsi que la différence puisque le budget a été voté en décembre. Mais il y a eu un correctif après. Nous sommes à 438 522 € et en 2014, la proposition qui en est faite au delà du budget qui a été voté en décembre, est de 467 000 €, soit une plus-value d'à peu près 30 000 € sur l'ensemble, en considérant que la subvention d'Idès en 2013, 11 222 €, est maintenant versée par CCA. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Nous nous abstiendrons sur ce bordereau, non pas que la vie associative ait besoin du soutien plein et entier que nous lui accordons de façon récurrente, mais parce qu'il est clair que pour nous, ce budget manque de solides ambitions. Les associations, qui sont des personnes morales de droit privé, travaillent au bien de tous, au lien social, à une forme de service public en matière culturelle, sportive et autres, qui est irremplaçable, et qui s'inscrit dans un projet politique de la ville, selon qu'on le soutient suffisamment ou pas. Le fait que les associations, tout en étant de par leur statut, à but non lucratif, créent également de la richesse, en terme d'emplois, de production de biens et de partage de savoirs. Il est évidemment une raison supplémentaire pour que ce secteur soit particulièrement soutenu en ces temps difficiles.

Nous mettons en avant le fait que certains parmi vous ne sont pas avares de soutiens, y compris financiers à des institutions privées qui sont, elles, à but clairement lucratif, alors que par ailleurs, vous tendez toujours à réduire les aides accordées aux associations. Même si cette année, vous faites un petit effort, mais vous tirez d'un côté ce que vous enlevez de l'autre. Enfin, bref, vous n'avez pas rétabli ce qui a été supprimé il y a 5 ans.

Je citerais en tout cas en ce qui concerne le soutien à ces entreprises et institutions privées, un dernier exemple, puisque c'est le dernier conseil, qui m'a particulièrement choquée en commission du personnel, à savoir que la webmaster de Concarneau consacre une partie de son temps de travail à construire un site internet pour la transat AG2R et là, je dis bien AG2R. Moi, je trouve cela extrêmement choquant.

Quand je vois la différence qu'il y a entre ce genre de point de vue et ce qui

est donné aux associations, qui elles aussi créent de l'emploi, je suis très choquée, et je le dis.

M le Maire :

Très bien. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Merci M le Maire de me donner la parole.

Pourquoi un tel sujet serait-il polémique ou politique ? Car étymologiquement parlant, une subvention n'est qu'une aide et ne devrait pas être considérée comme un « dû » permanent, mais plutôt comme un don, une main tendue, une reconnaissance, un encouragement à la hauteur des besoins réels et de nos moyens.

Mais je doute que les diverses interventions ne soient consensuelles !

Le gros avantage pour l'élu assis autour de cette table, est de pouvoir s'exprimer sans être interrompu. Pendant 6 ans, certains en ont usé, parfois abusé, aussi pour mon dernier conseil, je n'en ai d'ailleurs manqué aucun, laissez-moi pérorer une dernière fois.

Vu le désamour évident de la population envers les politiques, et n'étant jamais mieux servi que par soi-même, je tenais, étant la plus âgée de notre majorité et avant toute bisbille, à vous remercier, tous, de votre implication au service de la collectivité, au détriment souvent, de votre propre famille, et merci de votre patience à mon égard, car je connais mon principal défaut, je suis très, très bavarde.

Actuellement, si vous additionnez 2 de nos concitoyens, ça fera toujours une division, et malheureusement « plus » par « moins » donnent « moins ». Ces considérations mathématiques assez destructrices nous les reflétons aux yeux de nos mandants.

Par contre, la confrontation constructive de nos points de vue et nos différences acceptées en tant que telles, pourraient donner « du plus », et puisque nous travaillons tous en conscience pour l'intérêt des Concarnois, nous devrions pouvoir, y compris dans la campagne à venir, être en désaccord dans le respect mutuel et sans être ennemis.

Ce dernier soir, n'instrumentalisons pas les associations comme prétexte de querelle. Ce sera mon vœu pour 2014 et pour la prochaine mandature.

Merci de m'avoir encore une fois écoutée, sinon entendue.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, un petit mot pour Mme Lemonnier. Je suis heureuse ce soir d'apprendre

que j'ai servi à quelque chose pendant cette mandature. Concernant l'intervention de Mme Depoid, en tout cas la 1^{ère} partie de votre intervention, laisse à penser que vous méconnaissiez complètement les associations. Et que l'aide financière qu'une collectivité comme la nôtre peut donner à toute association, est primordiale. Sans cela, elles ne vivront pas. Ce n'est pas une aide occasionnelle, c'est comme cela. Le monde associatif est en grande difficulté, parce que comme tous les citoyens, ces associations de droit privé ont aussi des charges qui d'année en année se multiplient, ont des contraintes que ce soit par les fédérations sportives, ou par des réglementations diverses. Sans le soutien des collectivités, sans le soutien de la ville de Concarneau, le monde associatif serait en perdition.

M le Maire :

Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Pour compléter ce que vient de dire Nicole, et surtout pour les associations, je voulais dire, quand même, qu'une ville a toujours besoin de ses associations pour exister en tant que lieu de vie agréable pour tout le monde. Et les associations ne peuvent pas vivre sans l'aide de la ville. Elles ont à moyen et long terme, des projets à finaliser. C'est l'essence même de leur existence et on ne peut que les aider. Je ne comprends pas pourquoi Mme Depoid dit que c'est un don. Je ne comprends pas. En collaboration avec la municipalité, on ne peut que contribuer à la conciliation, travail, famille, loisirs. Je pense que c'est un minimum dans la vie de chacun. Malheureusement, c'est un choix, et un choix politique que d'aider ces associations. On aide des associations financièrement et depuis le début de votre mandat, vous avez toujours freiné ces subventions pour des raisons financières que vous justifiez parfois difficilement. C'est un petit peu dommage, parce que toutes les associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres, ont besoin de vivre dans un paysage municipal. Une ville ne peut pas exister sans association. Les gens qui vivent dans une ville ont envie de vivre dans une ville, là où il y a une vie associative forte et aidée. Depuis le début de votre mandat effectivement, ces associations ont toujours été freinées par des arguments, je viens de le dire, et maintenant, je trouve quand même que en fin de mandat, ces subventions ne le sont pas, et sont encore moins équitables.

M le Maire :

On ne s'attendait pas à mieux. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Nous non plus. Depuis 5 ans, on vous demandait de revoir ce dossier des subventions aux associations. Il semble que pour quelques unes simplement cette année, cela ait été entendu. Espérons seulement que ce ne soit pas pour de simples visées électoralistes, dont vous avez parfois le secret. Pourquoi certaines associations voient les subventions de fonctionnement augmenter sans raison préciser et d'autres non ? Quels sont les critères qui ont prévalu à ces choix ? Parce que par exemple, les associations à caractère social, ne bénéficient pas, dans leur ensemble, de cette augmentation de subvention de fonctionnement. Enfin, si l'on prend en compte tout ce que

vous facturez depuis quelques années aux associations, je parle des salles et autres, on ne peut que déplorer la faible augmentation, moins de 30 000 €, principalement d'ailleurs en subvention exceptionnelle, ce qui fragilise encore un peu plus les associations. Toutes n'en bénéficient pas. Il nous semble, et j'entends les bonnes paroles de Mme Depoid, on va être plus terre à terre en ce qui nous concerne, qu'il manque à l'heure actuelle, une véritable politique fédératrice, respectueuse et reconnaissante, mes collègues en ont parlé avant, de l'action du monde associatif et aussi beaucoup de leurs bénévoles. Merci.

M le Maire :

D'autres interventions ? M Le Coz.

M Le Coz :

Une question, mais c'est vraiment un détail. Je pense que c'est François Nydell qui pourra me répondre. Concernant l'association Gwalarn, qui est indiquée comme association de lecture. C'est une erreur ? Gwalarn c'est une association qui promeut les vieux bateaux, les vieux gréements.

M Nydell :

Je crois effectivement qu'ils ont même développé le projet d'avoir un ponton auprès de la Chambre de commerce, si je ne m'abuse. Je ne sais pas exactement où est ce projet, mais effectivement, il concerne plutôt des vieux gréements et en tous les cas des bateaux à voile.

M Le Coz :

C'est donc une erreur de voir Gwalarn au chapitre lecture. Je vais faire une autre intervention qui sera limite hors sujet. On parle des subventions aux associations. Je pense que ce qui est intéressant pour les associations aussi, c'est d'avoir des locaux en nombre suffisant. Je vais regretter à nouveau ce soir le fait que la maison des associations ait été largement réduite dans ses ambitions et que la moitié des surfaces soit prise par des services municipaux.

M le Maire :

Très bien, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

Nous sommes issus d'une association qui n'a jamais eu de subvention. Et nous sommes-là aussi, il n'y a pas que l'argent qui motive les associations en général.

M le Maire :

Bien, je vais vous répondre, quand même. Ne vous déplaît, Mme Dieterlé, s'il vous plaît, je vous ai écoutée. Sachez que votre Maire, qui exerce depuis 6 ans ne vient pas du monde politique, lui, il vient du monde associatif. Et j'en suis très fier. Je respecte pleinement le monde associatif, et j'ai beaucoup de reconnaissance envers lui. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas apporté les solutions au monde associatif. Même si, cette année, vous jugez que c'est insuffisant. La majoration est quand même de 10 %, par rapport à l'année passée. Il y a eu concertation sur les demandes. Les principales

associations, compte tenu de leur subvention, font l'objet d'une convention. Et à ce titre, une convention est signée par les 2 parties. Il y a eu un terrain d'entente et un consensus sur le contenu de la convention et également sur la subvention. Évidemment, que pour les associations, et je rejoins Mme Ziegler, c'est beaucoup plus cher, lorsqu'il s'agit de fédérations, d'éducateurs et ainsi de suite. On le comprend, mais au même titre que le budget de l'État, que les collectivités locales et territoriales, que le budget des particuliers oui, il faudra peut-être et sans doute que les associations soient plus rigoureuses dans la gestion de leurs comptes. C'est une chose. Mais est-ce que la reconnaissance aux associations, c'est uniquement la subvention ? Je n'en suis pas sûr. Quand M Le Coz parle de la Maison des Associations, je l'ai visitée hier, je peux vous dire que la surface qui est développée et qui est en cours de réhabilitation est très importante, elle est sur 2 ou 3 niveaux, il y aura suffisamment de salles et de bureaux pour accueillir les associations. Quand on parle de la Maison des Associations, il n'y a pas non plus seulement elle. La ville de Concarneau met à disposition des associations culturelles et sportives des équipements structurants, dont la Ferme du Moros, le Pôle nautique, qui seront inaugurés dans quelques jours, Tiliz et ainsi de suite. Il n'y a pas que les subventions, il y a aussi la mise à disposition des équipements. Ces équipements font l'objet également de budgets de fonctionnement qui sont importants, sur les fluides, l'électricité et ainsi de suite. Il n'y a pas que le financement, il y a aussi la mise à disposition de locaux et il me semble que c'est important. Il faut savoir que CCA entre autres, a majoré ses subventions de 2 % sur 2014. Nous sommes sur une politique budgétaire de rigueur, ce n'est pas pour autant que nous avons réduit les subventions puisque je vous dis qu'elles sont majorées de 10 %. En ce qui concerne l'AG2R, La Mondiale, et la Webmaster en particulier, il faut savoir que la Webmaster, aujourd'hui, est dans le service communication et qu'à ce titre, elle est amenée à intervenir dans la communication sur le site internet de la ville et dans les liens, y compris, l'AG2R. Mais là encore, c'est faire du sectarisme envers le privé. C'est une philosophie que je respecte, mais je ne l'approuve pas et ne la partage pas, mais je respecte ce qui peut être dit sur ce sujet. Voilà entre autres pour les associations. Maintenant, la plupart des lignes budgétaires ont été débattues, présentées en commission, en réunion de municipalité. Elles ont été largement évoquées. J'ai reçu des membres des associations les plus importantes. Elles comprennent aussi que nous sommes dans une période de rigueur. Et quelque part, elles participent au fait qu'il faut diminuer les dépenses. Vous nous faites un procès d'intention, je ne m'attendais pas à mieux. Mais sachez que nous sommes très proches des associations, contrairement à ce que vous pouvez penser et à ce que vous pouvez dire. Voilà. M Carduner.

M Carduner :

Une dernière remarque, merci. Je voudrais préciser pour tout le monde que jusqu'en 2008, le webmaster était assuré par la société privée Penduick. Il n'était pas du tout pris en charge par les services municipaux. C'est une précision. Mais je voudrais revenir quand même sur les propos de Mme Depoid. Trop, c'est trop ! Mme Depoid nous laisse entendre des dons, des mains tendues, bref, des aumônes. De qui parle-t-on ? On parle de subventions qui sont attribuées à quel titre ? Mais sur des projets, bien sûr !

Sur quels projets ? Sur des projets d'intérêt général ou alors des actions collectives de formation de bénévoles ! C'est de cela dont nous parlons. Ce ne sont pas des dons, ce ne sont pas des mains tendues. Ce sont des subventions pour des projets cohérents qui sont des actions de salut public et que l'on devrait rembourser par la sécurité sociale. Merci !

M le Maire :

M Quillivic.

M Quillivic :

Juste pour compléter, M le Maire, c'est vrai que nous effectuons effectivement une vraie politique en matière de soutien aux associations sportives qui passe par les subventions, c'est l'objet du vote d'aujourd'hui. Ça passe aussi par les équipements et M le Maire l'a rappelé également, mais c'est aussi par toutes ces aides au quotidien que nous ne voyons pas. Des agents municipaux qui sont sollicités pour le nettoyage des vestiaires par exemple, pour l'entretien des terrains. Ce sont des minibus qui sont prêtés aux associations qui font leurs déplacements. Je parle pour ma partie. C'est aussi une aide à la création d'associations, ce sont des conseils pour l'emploi de salariés au sein des associations, c'est un accueil qui est permanent dans les salles sportives municipales. C'est tout cela et c'est ce qui fait la politique que nous menons en matière de soutien aux associations sportives. Et je suis fier de mener ce travail-là.

M le Maire :

Merci M Quillivic. M Debuyser voulait apporter une précision.

M Debuyser :

Je voulais faire une précision parce que j'ai entendu quelque chose, que le webmaster était privé, en 2008.

M le Maire :

Ce n'est pas tout à fait cela qui a été dit.

Mme Le Meur Gaël :

C'était assuré par Penduick.

M Carduner :

Excusez-moi si je me suis mal exprimé.

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je voulais préciser, il ne s'agit pas de créer un lien vers un site comme vous l'avez dit, M le Maire, c'est bien la webmaster de Concarneau qui crée un site, d'après ce que j'ai cru comprendre à la commission du personnel, ou alors j'ai mal compris. J'estime que ça ne fait pas partie de ses missions, c'est tout. Quand on nous dit, oui, c'est ça vous n'aimez pas le privé, vous êtes là contre le privé et tout cela. Nous ne sommes pas contre le privé, nous sommes là

contre l'idée que l'on aide des entreprises privées qui sont à but lucratif.

Brouhaha.....

Si, si, il faut arrêter de nous..... *inaudible.....* j'entends dire....

M le Maire :

Mme Dieterlé. Nous avons compris votre message.

Mme Dieterlé :

AG2R, j'appelle cela une société à but lucratif.

M le Maire :

Vous n'avez rien contre le privé mais !

Mme Dieterlé :

Non !

M le Maire :

M Besombes.

Mme Dieterlé :

C'est vous qui n'écoutez pas !

M le Maire :

Nous avons bien compris.

Mme Dieterlé :

Vous ne m'avez pas comprise, vous ne m'avez pas écoutée.

M Besombes :

Mme Dieterlé, l'objectif ce n'est pas de donner de l'argent au privé, c'est de soutenir et d'assurer la promotion d'une opération ou d'un événement majeur pour la ville de Concarneau et de faire passer l'information auprès de la population et aussi auprès des communes environnantes de manière à renforcer l'attractivité de la ville. L'objectif est bien là. Ce sont des accords qui sont passés entre la ville et le partenaire privé en l'occurrence. Que ce soit des transactions de fonds ou des avantages en nature, qu'importe ! Ce qui est important, c'est que le travail soit fait pour assurer la promotion d'un événement majeur et un moment stratégique pour la ville de Concarneau.

M le Maire :

Merci M Besombes. Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien. La précision a été donnée et je pense que c'est suffisant.

Quels sont ceux qui sont pour les subventions aux associations ?

Mme Le Meur Gaël :

Si, si, on est raccord.

M le Maire :

Levez le bras, je ne sais pas si M Colin est d'accord ou pas.

Mme Le Meur Gaël :

Cela ne fait pas 10 % d'augmentation par contre.

M le Maire :

Presque 10 %, 9 %, arrêtez de jouer sur les mots.

Mme Le Meur Gaël :

8 % ce n'est pas 10.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

5	Moyens généraux - finances : CCAS de Concarneau demande de garantie d'emprunt pour la rénovation du "102"
---	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec. Vous avez des remarques sur ce dossier ? On peut passer au vote ? Pardon. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Quel est le montant total de la réhabilitation ? Et y-a-t'il d'autres partenaires ?

Mme Le Thellec :
Oui, je vais répondre. Le coût total du projet est estimé à 737 482 euros. Le montage financier de l'opération associe, l'Agence nationale de l'habitat (l'ANHA), pour 250 000 euros, le Fond européen (FEDER) pour 152 000 euros, CCA pour 75 000 euros, et le conseil général du Finistère pour 55 000 euros.

Mme Ziegler :
Et la ville ?

Mme Le Thellec :
C'est le CCAS qui apporte le complément, c'était exigé pour 20 % minimum de la dépense totale des travaux. Pour ce faire, outre les 51 000 euros de fonds propres que le CCAS apporte aussi pour l'opération, le CCAS emprunte les 110 000 euros qu'il manquait pour équilibrer le financement de l'opération. Je peux aussi dire que le CCAS accédera au FCTVA, pour la partie travaux, à hauteur de 106 000 euros, ce qui permettra de boucler largement le coût global de cette réhabilitation. En tout cas, je peux saluer tous les partenaires et le travail qui a été fait de longue date pour arriver à boucler une telle opération, ce qui a été long mais nous y sommes arrivés.

M le Maire :
Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
....inaudible.... la ville ?

Mme Le Thellec :
En fait la ville ne finance pas parce que c'est le CCAS qui porte le projet. La ville cautionne le prêt comme d'autres prêts.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 32 voix POUR, (Mme RAMBEAU étant absente).

Conseil municipal du 15 janvier 2014

6	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°8 - fin d'exercice 2013
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
On pourrait avoir des précisions sur les annulations des prévisions ? - 40 000 euros, - 10 000 euros, - 20 000 euros, - 23 000 euros, - 30 000 euros, - 60 000 euros, - 20 000 euros, - 15 000 euros, - 4 000 euros, - 11 000 euros, - 10 000 euros. C'est quoi ? Ça fait beaucoup quand même !

M le Maire :
Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
Ce sont des régularisations sur les lignes budgétaires, ce sont des ajustements. Il n'y a pas de plus-value financière.

Mme Le Meur Gaël :
Dans quels domaines ?

Mme Lemonnier :
Ce sont des écritures techniques pour l'arrêté des comptes de la ville.

Mme Le Meur Marie :
60 000 euros, c'est juste une ligne ?

Mme Lemonnier :
Je ne sais pas où vous voyez 60 000 euros.

Mme Le Meur Marie :
Si, il y a 60 000 euros,

M Besombes :
C'est à la fin.

Mme Le Meur Marie :
On ne sait pas dans quel domaine.

M le Maire :
On nous dit que c'est l'écart entre le BP et le réalisé. Ce sont des rectificatifs sur des lignes budgétaires.

Mme Le Meur Marie :

A chaque fois c'est comme cela ? On budgétise et après on enlève ?
Brouhaha....

M le Maire :

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

7	Moyens généraux - finances : Budget annexe de l'eau - décision budgétaire modificative n°6 - fin d'exercice 2013
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Vous avez des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

8	Moyens généraux - finances : Budget annexe des restaurants municipaux- Décision budgétaire n°5 - fin d'exercice 2013
---	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci.
Pas d'observation ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

9	Moyens généraux - finances : Budget annexe du centre des arts et de la culture - décision budgétaire n°6 - fin d'exercice 2013
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
C'est bien, nous pouvons voter ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

10	Moyens généraux - finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe de l'eau - exercice 2013
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Non ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 32 voix POUR, (Mme RAMBEAU étant absente).

Conseil municipal du 15 janvier 2014

11	Moyens généraux - finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement - exercice 2013
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Il n'y a pas d'intervention ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 32 voix POUR, (Mme RAMBEAU étant absente).

Conseil municipal du 15 janvier 2014

12	Moyens généraux - finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe du port de plaisance - exercice 2013
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, il n'y a pas d'observation ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents par 32 voix POUR, (Mme RAMBEAU étant absente).

Conseil municipal du 15 janvier 2014

13	Moyens généraux - finances : Budget principal - décision budgétaire modificative n°1 - exercice 2014
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Une demande d'explication, service social pour 9 500 euros, c'est pour St Jo. Pendant qu'on y était dans la décision budgétaire modificative n°1 pour un budget qui vient d'être voté, nous aurions souhaité voir quelque chose pour le Port de Concarneau. La Chambre de commerce a lancé une étude sur la couverture de la cale sèche et l'élévateur à bateaux pour 50 000 euros. Des demandes ont été formulées à certaines collectivités pour aider dans cette étude-là. Renseignements pris, il semblerait que la ville de Concarneau ait dit non. Je trouve que c'est une fois de plus un désaveux flagrant que vous apportez au Port de Concarneau. J'aurais souhaité, qu'au moins, pour cette étude, je vous rappelle que ces travaux sont primordiaux pour l'avenir du Port. Il y a urgence, une fois de plus vous n'êtes pas au rendez-vous.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, M Quillivic.

M Quillivic :
Juste, pour ceux qui ne sont pas au rendez-vous, c'est quand même flagrant, la dernière réunion sur l'avenir du Port, Mme Ziegler, organisée par le Conseil général, c'était quand ? C'était quand cette réunion ou a été présenté l'ensemble des investissements portuaires ? C'était au mois de septembre - octobre ? Nous sommes au mois de janvier, nous attendons désespérément depuis une réunion pour la répartition des financements que nous réclamons à corps et à cris au vice-président du Conseil général, lors du conseil portuaire, lors de plusieurs courriers à destination, et aucune réunion ! On souhaite attendre peut-être après les municipales, parce que c'est possible. Nous on est élu jusqu'à la fin du mois de mars, et question municipales, nous sommes là jusqu'au bout en tout cas. Ce serait bien qu'au Conseil général on se préoccupe un peu moins des municipales et qu'on s'attache un peu plus à l'avenir du Port avant de nous faire des réflexions quotidiennement sur cela.

M le Maire :
Excusez-moi Mme Ziegler, je vais vous répondre. Dans votre question, il y a 2 éléments. Tout d'abord, il y a l'étude concernant la cale sèche. Sur ce dossier-là, il n'est pas question de dire que la ville de Concarneau ne va pas s'engager. Ce n'est pas cela que nous avons écrit. Vous interprétez le courrier qui a été envoyé à votre guise, et je le comprends tout à fait. Sachez que le courrier c'est de dire, oui nous nous engagerons, mais pour l'instant nous organisons

notre plan pluriannuel d'investissement, et on ne sait pas où on va. À la commission économique de CCA de la semaine prochaine, il y a une intervention sur la participation de CCA à l'étude concernant la cale sèche. Ça va être proposé à la commission économique, en ce qui nous concerne, nous nous engagerons également sur l'étude. Pour l'instant il n'y a pas eu de décision de prise mais nous nous engagerons sur l'étude de la cale sèche. Vous ne pouvez pas dire que non. Le 2^e point, Bruno Quillivic vient d'en parler, concerne les engagements financiers et le réaménagement du Port. Comme vous avez pu le constater, le réaménagement du Port dans son ensemble est assez colossal, puisque globalement il représente 40 millions d'euros. Rien que pour le Slipway et la cale sèche, nous arrivons déjà à 20 millions d'euros. Vous pensez bien que comme le disait tout à fait Bruno Quillivic, nous ne savons pas quel est le programme d'investissement, et quel est le calendrier, quel est l'engagement des uns et des autres, dans quel secteur, quel est le mode de gestion ? Ce sont autant de questions aujourd'hui qui sont restées sans réponse. Je pense que depuis le début, c'est le conseil général qui était le maître d'ouvrage dans ce dossier. Ils l'ont suivi jusqu'à sa 1^{ère} phase, c'est-à-dire la présentation suite au consensus très large d'ailleurs sur le réaménagement du Port. Mais aujourd'hui, les citoyens Concarnois, les usagers du Port, le monde économique attendent de savoir où on va dans ce dossier. Il est tellement colossal, sur les plans économique, environnemental, commercial, plaisance, de la pêche. Ce sont autant de réponses qu'aujourd'hui nous n'avons pas. Néanmoins, et je l'avais dit quand j'avais présenté le budget primitif, vous nous aviez posé la question et ça me semblait tout à fait normal. Nous envisageons évidemment, comme nous n'avons pas de décision concernant les engagements des uns et des autres, dans un premier temps, 2014 - 2020, il faut que nous nous engagions sur un plan pluriannuel d'investissement, comme font toutes les collectivités, sur l'engagement et les investissements. À ce titre, nous avons envisagé de mettre, sur cette ligne budgétaire, une certaine somme qui sera proposée après les prochaines élections, à l'équipe qui sera en place. Je ne sais pas si ce sera la même chose sur les différentes équipes. En somme, ce que nous souhaitons, dans un premier temps, c'est de mettre sur la période pluriannuelle, une certaine somme pour les investissements portuaires.

Voilà ce que nous pouvons vous dire pour l'instant. La somme approchée est de 3 à 500 000 euros. Mais il faudra qu'elle soit validée par les instances municipales qui seront en place. Aujourd'hui, nous ne sommes que sur cette préparation pluriannuelle. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je vais encore redire ce que j'ai dit ici et ce que j'ai dit au conseil.....

M le Maire :

Donc ce n'est peut-être pas nécessaire de le répéter alors.

Mme Ziegler :

Si, parce que manifestement, vous semblez ne pas avoir compris.

M le Maire :

On vous a compris, on vous écoute.

Mme Ziegler :

Non, non, non. Si vous m'écoutez, cela veut dire, ou je m'exprime mal, c'est possible....

M le Maire :

C'est possible.

Mme Ziegler :

... ou vous n'avez pas compris. Le rôle du Conseil général, propriétaire du Port, s'est cantonné à mettre autour de la table, tous les partenaires, les collectivités, CCA, ville, les industriels, les associations pour valider un schéma d'aménagement général. Ce schéma a été validé. Il a été présenté à la population en fin d'année dernière. Le Conseil général a fait ce pour quoi il était mandaté. Ensuite, il y a un certain nombre de préconisations qui ont été formulées avec des choses urgentes et d'autres qui demandent un peu plus de temps et qui viendront dans un schéma global d'aménagement routier, etc... sur le port, avec la ville de Concarneau. L'urgence c'est quoi ? Ce sont 2 choses, la couverture de la cale sèche pour des raisons environnementales 2015 et le slipway.

M le Maire :

Ecoutez, vous n'allez pas répéter ce que je viens de dire quand même.

Mme Ziegler :

Non, non, non. C'est la Chambre de commerce qui est à la manœuvre là-dessus et qui cherche des financements. Ce n'est absolument pas le Conseil général. La Chambre de commerce écrit aux collectivités. Le Conseil général a dit que pour ces 2 travaux importants, il financerait à 30 %. Pour les autres collectivités, manifestement, la Chambre de commerce attend. Vient s'ajouter à cela, ce dont je vous ai parlé tout à l'heure, une étude. Ce n'est pas le Conseil général qui a écrit, c'est la Chambre de commerce qui veut faire une étude et qui demande un financement. Ma question était là-dessus.

M Quillivic :

Juste, Mme Ziegler. On peut faire dans tous les sens, j'ai assisté aux réunions depuis le début. Des réunions qui avaient lieu au Conseil général. Il était clairement indiqué par M Quernez, Vice-président en charge des ports, que dans un 1^{er} temps, il était question de réaliser un schéma d'aménagement, et que dans un 2nd temps, il était question de se mettre tous autour de la table pour discuter de quel financement, sur quel projet et qui finance. Si on prend le problème dans l'autre sens, Mme Ziegler, il y a ces investissements-là, je suis tout à fait d'accord avec vous, ce sont des investissements prioritaires sur le port, et chacun aura à se prononcer. Ce que nous demandons, nous l'avons dit, c'est que les choses soient respectées dès le départ et que la question du financement, nous sommes prêts à aller demain en réunion au Conseil général, si vous nous le dites, nous sommes prêts à y aller tous les jours de la semaine.

Brouhaha....

M Quillivic :

Attendez, vous êtes quand même propriétaires du Port de Concarneau ! Rassurez-moi, ça a changé ? C'est la Chambre de commerce et d'industrie ? Il faut me le dire. Le Port est la propriété du Conseil général de Concarneau. À ce titre, le Conseil général de Concarneau est l'organisme qui est chargé de régler les questions concernant le schéma d'aménagement et les questions sur le financement des équipements. Après, il y aura d'autres questions, sur le rôle Pénéroff où nous attendons une réponse du Conseil général, là non plus, mais c'est secondaire, je suis d'accord que c'est plus secondaire que...

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Quillivic :

Mais, sur un certain nombre de dossiers, on demande juste à ce que les choses soient respectées. Et qu'on ne les fasse pas, parce que c'est les élections municipales, et qu'on se dit que peut-être qu'il y aura un changement, et qu'on attend. Je trouve que cette position du Conseil général est déplorable. Je le dis très clairement. Je suis là pour en discuter, je suis disponible. Je vais vendredi à une réunion sur les ports départementaux, c'est très bien j'ai beaucoup de plaisir à y aller, mais j'aurai beaucoup plus de plaisir à aller à une réunion sur le financement des équipements portuaires de Concarneau, dans leur intégralité et pas, petit bout par petit bout de la lorgnette.

M le Maire :

Je pense que j'ai été suffisamment précis.

Mme Ziegler :

On ne va pas attendre 20 ans que l'élévateur à bateaux soit mis aux normes.

M le Maire :

Mme Ziegler, je pense que j'ai été suffisamment précis. Le projet global est à 40 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Sur l'environnement, l'économie, je l'ai déjà dit, je ne vais pas me répéter, mais on voudrait savoir sur la durée, la programmation, l'engagement, des uns et des autres. Nous sommes responsables des deniers publics. Nous sommes dans une période de plus en plus contrainte. Les dotations de l'État se réduisent chaque année. On ne peut pas non plus attendre un courrier de la CCI, pour dire vous devez tant. Quand on fait un plan pluriannuel d'investissement, c'est un engagement à long terme, d'ailleurs, ce réaménagement du Port est à long terme. Mais il faut que l'on sache quel est l'engagement financier, quelle est la programmation ? Parce que quand on est responsable des deniers publics, on doit savoir où on va. On ne doit pas attendre un courrier à un moment, de la CCI, qui nous dit, vous devez tant. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il y a eu un comité de pilotage dès le départ. Il a été initié par le Conseil général, nous ne sommes pas nombreux, nous sommes 4. Il y a la ville de Concarneau, CCA, le Conseil général et la CCI. C'est quand même facile de se retrouver autour d'une table et d'en parler et d'avancer sur ce dossier. Je comprends également qu'étant à 2 mois des élections municipales, il n'y a peut-être pas une priorité dans l'immédiat. Je pense que dans les semaines,

dans les 3 mois futurs, il y aura une approche plus précise. Sachez que nous sommes, avec les services, le DGS en particulier, en train de travailler sur notre plan pluriannuel d'investissement. Nous voudrions être précis sur ce dossier-là parce que nous ne savons pas où nous allons.
Oui, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

J'entends tout ce que vous dites. La seule chose c'est que je pense que nous parlons de la ville de Concarneau, on parle du Conseil général, mais la compétence économique, est du ressort de CCA. Aujourd'hui, on parle d'économie à l'échelle du territoire. Le Conseil général développe des contrats de territoire dans ce sens-là. L'engagement financier devrait aussi être du côté de CCA et pas uniquement du côté de la ville de Concarneau. Il faut arriver à une sorte de consensus sur ce dossier-là.

M le Maire :

M Le Coz.

M Le Coz :

L'enjeu est tel que sur un dossier comme celui-là il faudrait vraiment qu'il y ait un accord et qu'on ne soit pas pris en otage. Le provisionnement dont vous parlez, M le Maire, est-ce que cela a déjà été inscrit au budget ? Pour l'instant il n'y a rien.

M le Maire :

Pour 2014 ? Non.

M Le Coz :

Au budget primitif, il n'y a rien d'inscrit ?

M le Maire :

Non.

M Le Coz :

Cela fera encore l'objet d'une décision budgétaire modificative ?

M le Maire :

Concernant l'étude ?

M Le Coz :

Les études et à un moment donné il va falloir quand même.... *inaudible*.... On sait très bien que vu l'ampleur des travaux prévus dans le plan pluriannuel, il ne faut pas attendre. On sait qu'il va falloir commencer à mettre une réserve financière. J'ai quand même un petit peu peur que fin 2014.... *inaudible*.... parce que là vous faites votre campagne sur des finances saines, l'endettement qui a été réduit à fin 2013. Mais quand on va avoir emprunté pour l'achat du terrain du centre de secours, les travaux de la rue de Trégunc qui sont en cours, les travaux de mise en valeur de l'opération immobilière de la Thalasso « sans eau » aux Sables-blancs, les travaux de la Maison des Associations, la surface a été divisée par 3 pour les associations, mais le prix

n'a pas été divisé par 3, le prix a été multiplié par 2, les travaux pour la Ferme du Moros, les 800 000 euros de participation de la ville pour le futur CD 122, parce qu'on en reparle, les travaux du Pôle nautique. Il va falloir payer tout cela en 2014. Je ne parle pas du pôle tennis. Si maintenant, vous nous dites qu'il va falloir en plus provisionner pour l'avenir du Port. Je pense que les finances vont exploser. En fin 2014, l'endettement de la ville sera revenu à un niveau extrêmement élevé. Il faut le dire.

M le Maire :

M Le Coz, vous n'étiez pas au dernier conseil municipal concernant le budget primitif. Vous n'étiez pas présent. Vous parlez de la Ferme du Moros, du Pôle nautique et de la Maison des Associations. Vous croyez que nous ne l'avons pas budgétisé, cela.

M Le Coz :

J'espère, j'espère.

M le Maire :

Nous sommes en 2014, le budget nous l'avons voté...*Brouhaha*..... excusez-moi, Mme Le Meur, le budget nous l'avons voté en décembre. Reprenez un peu le contenu de ce budget primitif. C'est bien pour cela que quand on est responsable de la gestion de la ville, et mon dieu, qu'elle sera de plus en plus difficile, contraignante, rigoureuse, et bien oui, on ne doit pas faire n'importe quoi et avancer sur des éléments qu'on ne connaît pas aujourd'hui. Le Port, on ne connaît pas, la programmation, l'engagement des uns et des autres, il faut des précisions et ce sera le PPI 2015-2020 qui viendra financer et engager les investissements sur ces dossiers. Je crois que c'est simple à comprendre, si on veut comprendre. M Carduner.

M Carduner :

Merci. Juste une petite minute pour dire combien nous sommes contents de voir que M Le Coz s'intéresse enfin au devenir de la cale sèche.

M Le Coz :

Quelqu'un qui est interpellé de cette manière-là, de manière assez ridicule peut répondre. À quel moment M Carduner peut trouver trace quelque part, où j'ai remis en question l'intérêt de cet aménagement ? C'est quasiment de la diffamation. C'est de la bêtise pure, je vous demande d'ailleurs de retirer ce qu'il vient de dire. J'ai toujours dit et j'ai toujours été le premier à plaider l'avenir du port, que ce soit la pêche, le mareyage ou la construction et la réparation navale. Ce que vient de dire M Carduner est une grosse bêtise.

M le Maire :

Très bien. Pour conclure, tant que je serais Maire, je m'engage à ce que la ville de Concarneau vienne en soutien au monde économique portuaire, jusqu'à concurrence de ses possibilités.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Brouhaha.....

M le Maire :

Qui est-ce qui peut apporter la réponse sur les 9 500 euros ?

M Quillivic :

Si vous regardez la page précédente, qui concerne le sport scolaire, il s'agit de l'association sportive collège + lycée, le St Joseph est passé de l'autre côté. La subvention de 9 500 euros correspond au secteur social.

M le Maire :

Oui, il s'agit du total des subventions exceptionnelles sur le secteur social. C'est peut-être un mauvais libellé.

Mme Ziegler :

Il n'empêche, il y a 9 500 euros d'inscrits pour le service social. Je voudrais avoir une explication.

M Le Goff :

Il s'agit des subventions exceptionnelles du secteur social.

M le Maire :

Voilà, ce sont les subventions exceptionnelles du secteur social. Nous y retrouvons les jardins de Lamphily, la société de sauvetage en mer. C'est un récapitulatif, mais c'est mal libellé.

Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

14	Education - jeunesse : écoles privées - forfait communal 2014
----	---

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Malléjacq. M Carduner.

M Carduner :
Oui, dans une logique financière qui semble être érigée en dogme, la recherche de l'équité financière à tout prix, si j'ose dire, ne constitue pas franchement une surprise. Souhaitons que la recherche de l'équité pédagogique au regard de l'application des nouveaux rythmes scolaires, occasionne la même préoccupation. Par ce que l'on sait, les écoles privées ne sont pas obligées pour le moment d'appliquer ces nouveaux rythmes scolaires. Peut-être que ces écoles pratiquent-elles déjà les nouveaux rythmes scolaires avec des dispositifs particuliers autofinancés ?

M le Maire :
Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je voudrais en profiter pour répondre à l'intervention tout à l'heure de Mme Depoid et aussi à ce que vous avez dit...

Brouhaha...

Mme Dieterlé :
Si, mais voilà, c'est dans le sujet. Mme Depoid a parlé du consensus, de la bonne entente, etc... que l'on soit dans le respect, la courtoisie, je n'en disconviens pas. Je pense que c'est ce que nous avons pratiqué au long de ce mandat. Néanmoins, vous savez bien qu'il y a des moments où il y a des points de vue qui sont irréductibles. C'est-à-dire le consensus, oui, mais pas toujours. On ne peut pas, il y a des fois où c'est oui et des fois où c'est non. Il y a des fois où c'est oui mais aussi. Tout à l'heure vous m'avez fait un procès d'intention, parce que j'ai dit le privé, oui mais. Là c'est un procès d'intention puisque effectivement, on pourrait peut-être se mettre d'accord, qui sait, tout arrive. Ce que je voulais dire simplement, c'est que dans le secteur privé, il y a beaucoup d'argent qui est mis et quelques fois, on souhaiterait que l'on soit un peu plus regardant sur les aides publiques qui sont accordées au secteur privé. Si on parle du secteur des entreprises, on sait très bien qu'en France, le secteur privé est un aspirateur de fonds. Enfin bref, le sujet n'est pas là. Néanmoins, ce que je voulais dire, c'est que quand on exprime un point de vue irréductible, c'est-à-dire que vous avez une opinion, pas seulement une opinion, disons que vous vous faites une raison. C'est-à-dire que la politique, ce n'est pas de notre point de vue, quelque chose de l'ordre de la passion, du sentiment, et du jugement moral. C'est une raison qui

s'appuie sur du sens. Du sens que l'on donne à la vie, du sens que l'on donne à l'ensemble de ce qui se passe dans la société sur lequel on est ou on n'est pas d'accord. Moi, ce que je n'aime pas, parce que dans le débat que nous avons eu depuis 6 ans, sur l'école privée ou publique, il se trouve que nous avons une position. Nous sommes en mesure de défendre cette position, qui se réfère à une loi qui est celle de la République, qui est celle de la laïcité depuis 1905. c'est tout. Cette loi elle vous plaît ou elle ne vous plaît pas. Vous allez au-delà de la loi en accordant des subventions qui ne sont pas obligatoires, parce que l'école laïque est obligatoire et gratuite à partir de 6 ans. Vous accordez des subventions aux écoles privées maternelles. Vous allez au delà de la loi. Ça ne vous plaît pas, c'est votre droit. Mais ce que je n'ai pas aimé, durant ces 6 années et je le redis, c'est qu'à chaque fois qu'il a été question de ce dossier, vous vous êtes érigés en moralisateurs. Les blancs chevaliers qui défendent les pauvres petits enfants opprimés et qui rétablissent la justice à Concarneau. Alors que nous, on est les méchants avec les couteaux entre les dents qui empêchons les petits enfants des écoles privées d'accéder au service public. Je trouve ce type de jugement très désagréable. Simplement, on défend notre point de vue, on dit que nous sommes contre le forfait d'aide aux écoles privées pour les maternels, parce que l'école n'est pas obligatoire. On s'en tient à la loi. Si on était en Alsace-Lorraine où cette loi ne s'applique pas, on ne serait pas forcément d'accord, mais on serait respectueux de la loi. Il faut arrêter de nous faire des remontrances avec des jugements moraux qui ne nous concernent pas. Ce sont des prises de positions politiques qui pour nous ont du sens et qui se réfèrent à une loi. Nous sommes légalistes et nous nous en tenons à cette loi de la laïcité. C'est tout !

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste quelques mots parce que c'est vrai que ce débat dure depuis quelques années maintenant. Je suis assez d'accord avec tout ce que je viens d'entendre. Vous connaissez notre position, et notre vote ne vous étonnera pas. Sur le principe, le mode de calcul que vous opérez n'est pas acceptable, tout simplement. En plus, le résultat fait qu'au final, Concarneau accorde une aide qui est bien plus élevée que la moyenne départementale. Chaque année, nous avons un petit tableau, c'est très bien, mais on lui fait dire ce que l'on veut, et on y rentre ce que l'on veut. Nous ne sommes pas d'accord avec le mode de calcul que vous nous proposez.

M le Maire :

M Quillivic.

M Quillivic :

Juste une petite question pour savoir ce que vous proposez, vous. C'est juste ça.

Mme Le Meur Gaël :

Il ne me semble pas, M Quillivic que l'on soit dans le cadre... Dans quelques

semaines je vous répondrai. Il n'y a pas de problème.

M Quillivic :

Là, nous sommes dans le cadre d'un débat, donc je pensais que l'on pouvait s'interroger mutuellement sur les positions. Je comprends la position de Dominique Dieterlé, je la respecte. Je la conçois tout à fait. Maintenant, c'est aussi clair devant tout le monde d'expliquer, bien voilà, moi j'aurais préféré ça. Et là vous ne le faites pas. Vous faites de la critique.

Mme Le Meur Gaël :

M Quillivic, à moins que vous n'ayez pas été présent lors des différents conseils municipaux où nous avons passé cette délibération, nous avons toujours défendu l'idée d'appliquer la loi, et nous avons toujours demandé un certain nombre de renseignements sur le mode de calcul qui n'est absolument pas acceptable. Voilà.

M le Maire :

Très bien. Oui, M Le Coz, rapidement.

M Le Coz :

Très rapidement, parce que Éric va donner les réponses. Là aussi entre les 2 positions qui sont rien ou les strictes sommes imposées par la loi, et d'essayer d'aller au maximum, il y a peut-être un juste milieu à trouver. Ce qui peut tous nous inquiéter, c'est la démographie concarnoise. On voudrait tous, je pense, à l'avenir, donner de plus en plus pour les écoles. Quelque soit le montant du forfait, c'est une crainte que nous pouvons avoir, vu les annonces qui ont été faites dernièrement sur la démographie Concarnoise, c'est qu'il y ait aussi de moins en moins de jeunes dans les écoles.

M le Maire :

M Malléjacq.

M Malléjacq :

Juste pour répondre aux différentes remarques qui ont été faites. Je vais commencer par le mode de calcul. Le mode de calcul n'est pas tiré d'un chapeau. Il est tiré d'une circulaire qui est celle du 15 février 2012. Cela peut peut-être faire sourire, mais il n'empêche qu'elle existe. Nous nous sommes appuyés de manière rigoureuse sur l'application de cette circulaire. C'est un premier point. Le deuxième point, pour M Carduner, c'est vrai que l'aménagement des rythmes scolaires, pour l'instant les écoles privées n'y sont pas contraintes. Mais quelque part, je trouve cela un peu dommage, à titre strictement personnel. Je n'engage personne, je n'engage que moi. Mais il se trouve qu'ils sont pour l'instant, aussi, confrontés au même problème que nous dans cette mise en place qui est compliquée. Pour l'instant, elles n'ont pas choisi de s'engager dans cette modification des rythmes. Mais il est fort à parier qu'ultérieurement, elles le feront parce qu'elles sont aussi persuadées que ces nouveaux rythmes sont favorables aux enfants. Elles sont à mon avis dans cette même logique. Je terminerai par une remarque concernant l'intervention de Mme Dieterlé, tout à l'heure. À titre personnel, je n'ai jamais caricaturé votre position. Même si elle n'est pas la nôtre, et pas la mienne, je

pense qu'elle est tout à fait respectable. Sachez que nous respectons la loi. Il n'y a aucune loi qui interdise de financer les maternels. C'est un premier point. D'autre part, et je reprendrai les propos que vous aviez tout à l'heure concernant les associations, et je trouve cela très juste, les écoles privées, quoiqu'on en dise, ont une mission de service public. Elles sont reconnues par la loi. Elles n'ont pas de but lucratif non plus, et elles s'inscrivent dans l'intérêt général. Je reprends vos propos de tout à l'heure. Qu'est-ce qu'il y a de plus d'intérêt général que l'éducation ? C'est une question que je me pose.

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Après ces échanges, je pense que nous pouvons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR et 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 3 ABSTENTIONS (MM NYDELL, LAHUEC et LE COZ). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

15	Ressources humaines : Signature d'une convention dite "socle commun" avec le CDG29
----	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Une question et 2 ou 3 remarques. La question concerne le jugement et l'audience du 14 novembre 2013.

M Debuyser :
Pardon ?

Mme Ziegler :
En commission du personnel vous avez parlé du jugement en date du 14 novembre 2013 et que vous attendiez toujours la réponse. Y-a-t-il eu une réponse ? Et si oui, avant tout débat, il faudrait qu'on en ait connaissance ce soir.

M Debuyser :
Nous avons téléphoné à l'avocat, depuis lundi, c'était hier ou avant-hier, l'avocat n'a toujours pas de réponse du Tribunal administratif dont la réponse devait être apportée pour le 15 décembre. Pour l'instant, nous n'avons toujours pas de réponse.

Mme Ziegler :
D'accord. Donc 2 ou 3 remarques, c'est au moins la 4^e fois que nous avons à discuter de cette question, ce soir me semble-t-il ! Preuve est faite que vous avez avancé à tâtons sur cette question comme sur bien d'autres, et que vous n'avez pas su appréhender le problème posé dans sa globalité. Sur le fond, permettez-moi de vous rappeler une fois de plus, que le centre de gestion est un partenaire institutionnel, incontournable et indépendant dans le domaine des ressources humaines pour presque toutes les communes du Finistère, notamment les plus petites. Et le départ d'une commune comme la nôtre entraîne de facto, une augmentation de cotisation et met en déséquilibre le budget du CDG29. Au-delà de cet aspect financier, l'existence et le rôle du CDG sont basés sur la notion de solidarité départementale globale, et que son efficacité, sa disponibilité et son action en faveur de toutes les communes, loin des querelles partisans n'est plus à démontrer. Cet aspect de solidarité intercommunale, nous le savons, vous est totalement étrangère. Dans le courrier que vous avez adressé aux Maires du Finistère pour défendre votre position, vous dites, M le Maire, que vous souhaitez maîtriser le choix des personnels et vous dites aussi que vous souhaitez doter la collectivité d'agents aussi compétents que possible. Les agents en place à la ville de Concarneau

apprécieront certainement cette formulation. Nous souhaitons, ce soir, ici rappeler avec force que sortir du Centre de gestion est totalement défavorable aux agents de la ville de Concarneau. Et nous rappelons que la preuve a été donnée dans le bilan de l'année dernière de la CAP dudit CDG29.

M le Maire :

Mme Ziegler, avant de donner la parole à Jean-Michel Debuyser, sur des éléments précis et techniques, je voudrais vous apporter une réponse. Vous vous inquiétez du budget et des ressources du CDG29. Mais nous, ce n'est pas notre priorité ! Notre priorité, c'est le budget de la ville de Concarneau qui nous intéresse. Vous comprenez ! Nous avons fait une analyse, et compte tenu que nous avons un service ressources humaines très compétent, qui est aujourd'hui au complet. Il a toutes les compétences pour répondre aux différentes demandes et aux différents services et aux différents projets d'établissement concernant les ressources humaines. Aujourd'hui, nous avons tout cela. Nous avons l'expérience et la compétence. Concarneau c'est la 3^e ville du Finistère, nous ne sommes pas une petite ville. Nous avons pris notre choix. Vous nous aviez dit à l'époque que nous étions incompetents. Et bien oui, le choix a été fait et il a été confirmé par la plupart des communes du département. Notre choix est dicté par des éléments budgétaires tout d'abord. Ce n'est pas le CDG29 qui nous intéresse. C'est le budget de la ville de Concarneau. Je vais maintenant laisser la parole à Jean-Michel Debuyser sur des éléments techniques. Et je laisserai la parole ensuite à Christian. M Debuyser, s'il vous plaît.

M Debuyser :

J'ai entendu que nous ne savions pas trop bien...

M le Maire :

Le débat peut être contradictoire.

M Debuyser :

J'ai entendu que c'était la 4^e fois que nous passons cela. À mon avis, non. Que nous faisons n'importe quoi, non, c'est une logique. Et c'est tout à fait logique. C'est-à-dire que quand on a décidé de se séparer du Centre de gestion, qui je vous rappelle nous coûtait 80 000 euros par an, pour faire des travaux. C'était en fait aucun travaux parce que c'est la ville qui faisait tout, sauf les CAP, commissions administratives paritaires. Autrement, Concarneau faisait tout. Enfin, effectivement comme vous le dites, on donnait 80 000 euros pour les autres communes. Ce n'était pas notre but. Maintenant, une fois que nous étions désaffiliés du CDG29, nous savions très bien que de toute façon, nous ne pouvions pas assurer les commissions de réforme et le comité médical ça paraît évident, il faut un médecin, il faut tout cela. Mais on savait aussi très bien qu'il y avait la loi de 1984 qui nous autorisait à avoir un forfait avec le CDG29, pour bénéficier du comité médical, qui, je vous le rappelle de la DDACS est passé au CDG29 depuis cette année. On peut avoir un comité médical, une commission de réforme, on peut également, d'après ce que dit la loi, avoir une expertise sur les dossiers complexes par un conseil dédié, on peut avoir un accès à l'assistance statutaire dans le CG grande couronne parisienne, et une expertise sur les dossiers complexes concernant les droits à

la retraite. Tout cela pour 0,1 % de la masse salariale. C'est-à-dire pour 8 500 euros par an. C'est ce qui fait que nous allons payer 10 fois moins pour avoir les services que nous avons déjà. Si vous voulez donner 90 000 euros au CDG29 par souci de solidarité globale, c'est votre problème. Vous le ferez peut-être au mois de mars, parce que vous êtes persuadés de passer. Mais nous, ce n'est pas notre but.

Maintenant, vous m'avez dit quoi ? Je ne sais plus.

M Carduner :

La petite blague vous a déstabilisé.

M Debuyser :

Voilà. Non, mais M Carduner, déjà on ne vous a pas donné la parole.

M le Maire :

Un peu de correction, s'il vous plaît.

M Debuyser :

Je ne suis pas du tout déstabilisé. Je ne suis pas non plus, et le Maire l'a rappelé tout à l'heure, un gestionnaire des finances comme elles se font actuellement. Merci.

M le Maire :

Bien, M Colimard qui a demandé la parole tout à l'heure.

M Colimard :

Très court. Juste pour observer, à mon sens, le ressenti que j'en ai. La décision de s'émanciper du CDG29, semble avoir ouvert une situation qui ressemble à une usine à gaz, je dirai. Cela pour la pratique de certaines prestations qui viennent se rajouter à la réflexion sur l'intérêt qu'il y avait de choisir cette émancipation-là. Tout cela semble compliqué à souhait, les rapports au personnel. Voilà ce que je voulais vous faire remarquer. On l'avait déjà dit dans les délibérations précédentes, je ne crois pas que cela ait été un choix très heureux, pour des raisons, comme vous le soulignez, essentiellement comptables.

M le Maire :

Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Nous avons entendu parler de raréfaction de l'argent public, de recherches d'économie, peut-être que le sujet des ressources humaines de la ville de Concarneau ne concerne pas que Concarneau. Il y a aussi des ressources humaines à CCA, on aurait peut-être pu envisager, effectivement, de réfléchir à un travail de mutualisation au niveau des 2 entités. Je pense que c'est aussi une démarche qui pourrait permettre de faire des économies, et surtout de donner des réponses au personnel, qui soient suffisamment de qualité.

M le Maire :

Très bien. Je crois que nous avons largement évoqué le sujet. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point suite à ce que je viens d'entendre. Déjà, nous, nous l'avons toujours remis en cause, alors ce n'est pas une question en dehors de l'aspect budgétaire, le rapport aux agents...

M le Maire :

C'est quand même important aujourd'hui.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais il a déjà été évoqué, donc je ne vais pas vous faire perdre votre temps, M le Maire, donc je vais partir sur autre chose. Nous avons toujours remis en cause et en doute, l'équité de traitement au niveau des agents à partir du moment où on arrive à une dimension uniquement locale, et en terme de représentativité aussi. Quand j'entends ce que dit Mme Le Thellec, si je lis bien les PV de municipalité, il y a eu une démarche de la part de CCA pour une mutualisation au niveau des ressources humaines qui a été refusée par la ville de Concarneau. C'était une mise à disposition, un embryon de mutualisation qui est essentiel en matière de bonne gestion des finances publiques. Je ne comprends pas votre intervention par rapport à ce que j'ai lu dans le PV.

M le Maire :

Nous avons compris votre message, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire, je ne vous coupe pas la parole quand vous vous exprimez. Alors ayez au moins un peu de respect.

M le Maire :

Arrêtez de lever le ton d'abord.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, moi aussi je vais hausser le ton !

M le Maire :

Arrêtez d'être agressive comme d'habitude !

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, il n'y a pas d'agressive comme d'habitude. Je n'ai pas fini de m'exprimer !

M le Maire :

Bien sûr, mais on vous connaît depuis 6 ans, vous êtes agressive systématiquement.

Mme Le Meur Gaël :

Non non. Je n'ai pas fini de m'exprimer et vous me coupez la parole.

M le Maire :

Ici le Maire c'est moi, ce n'est pas encore vous !

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas encore moi, effectivement. Mais moi je ne vous coupe pas la parole....

M le Maire :

Et je vais laisser la parole à....

Mme Le Meur Gaël :

Je ne comprends pas....

M le Maire :

On a bien compris votre message. On va laisser M Debuyser vous répondre.

M Debuyser :

Effectivement, CCA nous a demandé au mois de décembre, de bien vouloir mutualiser les ressources humaines, comme ça, là d'un seul coup. Je ne sais pas si vous réalisez ce que c'est de mutualiser les ressources humaines entre CCA et Concarneau, mais à mon avis, il y a 2 à 3 ans de boulot. Et encore, on ne pourra pas tout faire en 3 ans. On a déjà vu que le service commun pour l'informatique, nous a déjà pris 2 ans, et ce n'est toujours pas fini. De croire que c'est si facile, qu'il n'y a qu'à claquer dans les doigts, en disant on fait comme ça, ce n'est pas si facile que cela. CCA nous a effectivement demandé par la suite, de bien vouloir mettre à sa disposition, notre DRH, pour l'aider dans ses tâches, à hauteur de 50 % de son temps. Je veux bien, mais Concarneau n'emploie pas sa DRH à 50 %. Elle l'emploie à 100 %. Ensuite CCA nous a dit, à ce moment-là, donnez-là nous à 20 %. Mais non, nous quand on paye un personnel, on le paye à 100 % pour 100 % de son temps. Sinon, j'embauche un personnel à 80 %, mais pas à 100 % pour un travail à 80 %. C'est peut-être le calcul que vous aviez avant mais ce n'est pas le calcul que nous avons nous aujourd'hui. Maintenant, considérant l'usine à gaz dont parlait tout à l'heure M Colimard, il faut savoir que du point de vue ressources humaines, avec les personnels compétents que l'on a, les ressources humaines font absolument tout le travail depuis déjà 3 ans. La seule chose que ne faisait Concarneau, c'était les commissions administratives paritaires, les CAP. Et c'est la seule chose que Concarneau devra faire maintenant. Et nous avons effectivement, un personnel compétent dans la gestion des commissions paritaires. Cela nous pose absolument aucun problème. C'est sûr que si on parle, peut-être que c'est resté dans l'esprit des gens, ce qu'étaient les ressources humaines avant que l'on arrive, c'est sûr qu'on ne pouvait rien faire. Mais depuis, les ressources humaines ont fait des progrès.

M le Maire :

Merci M Debuyser. Vous savez, le socle commun du CDG29 nous revenons si vous le voulez bien à la présentation initiale.

M Le Coz :

Je peux avoir la parole, s'il vous plaît ?

M le Maire :
Oui, bien sûr.

M Le Coz :
C'était pour connaître le coût de la prestation.

M le Maire :
On l'a dit, 8 000 euros.

M Le Coz :
C'est 8 000 euros. D'accord, c'est pour avoir la proportion de ce que l'on gagne.

M le Maire :
Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (Mme LE THELLEC, MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme LE MEUR Marie s'étant absentée au moment du vote et Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

16	Services techniques : Travaux rue de Trégunc - Dépose des réseaux aériens basse tension - convention financière avec le SDEF
----	--

M Besombes :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Besombes.

Il y a des interventions ? Oui, M Nydell.

M Nydell :

Je voulais poser une petite question. Non pas sur les réseaux aériens, mais plutôt sur le concept de l'enterrement desdits réseaux, et du coup, de l'alimentation en câble ou en fibre optique dans ce secteur-là. Je dois avouer que moi-même habitant dans au fin fond de Concarneau-Lanriec, je suis alimenté par les corbeaux comme pas mal d'habitants, concernant l'internet. Nous avons entendu parler de ce dossier à plusieurs reprises et je voudrais savoir où on en est aujourd'hui.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

Les conduits ont été posés. Je ne sais pas si ça va jusqu'à ton domicile, mais ça a été posé dans le cadre des travaux qui ont été réalisés sur la rue de Trégunc.

M Nydell :

La fibre optique arrive jusqu'à Keransignour, c'est cela ?

M Besombes :

Non, les gaines.

M Nydell :

Je voulais profiter de cela pour faire un petit point.

M Debuyser :

C'est un petit peu plus compliqué. À partir du moment où on va mettre la fibre optique à Concarneau, je rappelle que c'est Orange qui est chargé de cette opération, pour la ville de Concarneau, les gaines devant transporter les fibres, ont toujours été, au moins depuis notre arrivée, posées à Concarneau chaque fois qu'il y avait un travail de voirie, et qu'il fallait refaire les réseaux. Par contre, ce que nous ne savons pas encore aujourd'hui, c'est est-ce que France Télécom va utiliser nos réseaux, est-ce qu'il va nous les racheter, est-ce qu'il va nous les louer, ou est-ce qu'il va poser les siens ? C'est une affaire très compliquée, mais il n'empêche qu'au jour d'aujourd'hui, on pose tous les fourreaux devant être utilisés pour le transport en fibre optique, sur tous les

travaux de voirie que l'on fait.

M le Maire :

Merci M Debuyser. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

La remarque, ça ne l'avait pas été avant nous, Vauban non plus n'y avait pas pensé en Ville-Close.

M Besombes :

Il n'a pas dit ça.

Mme Ziegler :

Si, si.

M Besombes :

Mais non. Il a dit qu'il pouvait parler pour ce qui avait été fait...

M Debuyser :

J'ai dit que depuis qu'on est là, on le fait. Avant je ne sais pas ce qui se faisait.

M Besombes :

Absolument.

M le Maire :

Bien, si vous le voulez, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme DIETERLE, M COLIMARD). Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

17	Pôle petite enfance parentalité : Convention de partenariat relative à la gestion du multiaccueil associatif "A La Rue Béole"
----	---

M le Maire :

C'est M Malléjacq qui va présenter ce dossier. Nous allons demander à Mme BILLET de rester pour le débat, mais quand il y aura le vote, je vous demanderai de quitter la salle dans la mesure où vous êtes la directrice de l'association « À La Rue Béole ».

M Malléjacq :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Nous allons demander à Cathy de sortir.

Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR. Mme BILLET ne prenant pas part au vote, Mmes DONNIOU, DEPOID et BAQUE, M BESOMBES, s'étant absentés au moment du vote et Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

18	Action sociale : convention de partenariat entre la ville et l'association Centre Socioculturel « LA BALISE » - Renouvellement de la mise à disposition du jardin de Kerandon
----	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci Mme Le Thellec.
Est-ce qu'il y a des interventions ?
Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Sans surprise, nous voterons bien évidemment pour, et nous espérons qu'il faille poursuivre le développement de ce type d'actions qui existe maintenant depuis quasiment 10 ans, avec le souci de voir à d'autres endroits de la ville, s'il y a ce type d'animations et d'actions à mettre en place.

Je voulais vous dire aussi, M le Maire, alors que nous terminons ce dernier conseil municipal, que votre façon d'attribuer, de refuser la parole, de couper la parole aux uns et aux autres, selon votre bon vouloir, et sans raison, est plus que discutable et s'est révélé très dommageable quand à la tenue de cette assemblée démocratique qu'est le conseil municipal et où chaque élu est représentant ici. Je tenais à vous le dire puisque nous terminons le conseil. Ce qui s'est passé il y a 5 minutes est encore une bonne illustration de ce que vous avez fait pendant tout le mandat, à savoir de ne pas laisser les gens s'exprimer et ne pas laisser les gens aller jusqu'au bout de leurs propos.

M le Maire :
Très bien, nous pouvons passer au vote, si vous le voulez bien ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, Mme RAMBEAU étant absente.

Conseil municipal du 15 janvier 2014

19	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M le Maire :

Le dernier point, c'est le tableau des décisions du Maire. Il n'y en a pas trop. Il s'agit d'une exposition d'originaux de Martine BOURRE, « le singe et l'épi d'or ». C'est un engagement culturel pour une exposition à la bibliothèque qui a eu lieu en décembre 2013. J'ai signé cet engagement. Voilà. Il n'y a pas de vote.

Je vais donc répondre à Mme Le Meur.

Tout d'abord, c'est vrai qu'il s'agit du dernier conseil municipal après ces presque 6 ans de mandature, et où les débats ont été, contrairement à ce que vous dites, largement ouverts. Ils ont été acharnés, ils ont été à certains moments à l'apogée voire quelques fois limite. Je me souviens encore des conseils municipaux de l'ancienne mandature, ce n'était pas tout à fait cela. Je pense que la liberté d'expression a permis de nourrir la démocratie participative qui est essentielle dans notre institution. Le seul regret que je pourrais avoir...

Brouhaha....

M le Maire :

Je vous ai donné la parole ?

M Besombes :

Cela continue.

M le Maire :

Le seul regret, c'est une contradiction presque systématique et que votre intervention n'a jamais été constructive. Ça a toujours été d'exploiter le négatif. Nous avons toujours débattu les dossiers dans une logique de bon sens et d'intérêt général. Même si vous ne partagez, comme d'habitude, toujours pas cette philosophie. Néanmoins, je vous remercie de votre participation, de votre engagement, et je vous souhaite bonne chance dans vos projets futurs. Voilà. Bonne soirée à tous et bonne continuation.

M Nydell :

Et la bonne année ? Quand même.

M Colimard :

Le vétéran qui a ouvert cette mandature peut-il dire 2 mots ?

M le Maire :

Ah que oui, alors !

M Colimard :

Simplement pour dire que le vétéran « à bâbord toute », il se réjouit que

grâce à son implication, à « à bâbord toute », pas au vétéran, dans la vie publique municipale, quelque part, on ai posé obstacle pour des dérives qui semblent être des dérives en faveur d'une catégorie, plutôt qu'une autre. Voilà. Je tenais à le préciser.

M le Maire :

Bien, le conseil municipal est épuisé. C'est l'ordre du jour qui est épuisé.

La séance est levée à 21h15.